



Conférence sur le Droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie

Le Cap (Afrique du Sud), 26-27 novembre 2015

conjointement organisée par le Parlement d'Afrique du Sud, l'Union interparlementaire et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés

le 5 octobre 2015

../..

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Nous avons le grand plaisir d'inviter votre Parlement à assister à la Conférence intitulée « Droit universel à la nationalité : le rôle des parlements dans la prévention et l'éradication de l'apatridie » qui se déroulera au Cap (Afrique du Sud), les 26 et 27 novembre 2015. Cette conférence est conjointement organisée par le Parlement d'Afrique du Sud, l'Union interparlementaire (UIP) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

L'apatridie (ou privation de nationalité) est un problème qui touche environ 10 millions de personnes dans le monde. Aucune région de la planète n'est épargnée, toutes comptent de nombreux apatrides. Alors qu'ils subissent déjà le déshonneur de ne pas avoir de nationalité, ceuxci sont aussi souvent privés de droits aussi élémentaires que le droit à l'éducation ou aux soins de santé.

Leur privation de citoyenneté a des effets dramatiques sur leur vie, celle de leur famille et de leur communauté. Pourtant, malgré sa gravité, l'apatridie est un problème qu'il est possible de résoudre en apportant des modifications relativement simples à la législation et aux pratiques nationales. Les parlementaires ont donc un rôle essentiel à jouer dans la mise en place de réformes juridiques visant à prévenir, diminuer et finalement supprimer totalement l'apatridie.

La Conférence sur la nationalité et l'apatridie s'appuiera sur la coopération entre l'UIP et le HCR ainsi que sur la dynamique impulsée par la nouvelle campagne mondiale du HCR visant à mettre fin à l'apatridie d'ici 2024. La conférence aura pour but de mieux faire connaître l'apatridie et on y passera aussi en revue les moyens à la disposition des parlementaires pour prévenir et résoudre ce problème au bénéfice des individus, des communautés, des Etats-nations et de la communauté internationale dans son ensemble. Les débats seront axés sur l'action, la présentation de bonnes pratiques et l'identification des stratégies possibles.

Nous avons le plaisir de vous inviter à y envoyer une délégation de quatre membres maximum. Dans l'idéal, il s'agira de parlementaires, hommes et femmes, ayant l'expérience des droits de l'homme ou du droit international humanitaire, ou membres d'une commission parlementaire traitant des problèmes liés à l'apatridie.

Vous trouverez en pièces jointes le programme provisoire, une note d'information, un formulaire d'inscription et un formulaire de réservation d'hôtel. Nous vous serions très obligés de procéder à l'inscription de votre délégation avant la date limite du 26 octobre 2015.

Nous espérons très sincèrement que votre Parlement sera en mesure de participer à cette conférence et nous attendons votre confirmation dès que possible. Dans l'attente d'accueillir votre délégation au Cap, nous vous présentons nos meilleures salutations.

M. Chungong

Secrétaire général Union interparlementaire B. Mbete, MP

Presidente de l'Assemblee nationale

Parlement de la Republique

d'Afrique du Sud